



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 29 août, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 20/08/25 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

9 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 5 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (location, renouvellement de bail, modification...)
- Approbation des tarifs hiver des logements communaux mis à la location touristique
- Prolongation d’un an des contrats de délégation de service public pour la gestion et l’exploitation du Refuge d’Orédon et du Chalet d’Orédon
- Convention de mise à disposition chef de projet modification de la délibération n° 124-09-24 du 20/09/2024
- Proposition achat par la commune d’un terrain situé à Fabian appartenant à Mesdames ARNE Sylvie et Dominique
- Autorisation au Maire à signer le bail à construction avec la SCI PIAU 2025 pour la réalisation d’une résidence à la station de Piau Engaly
- Autorisation au Maire de signer avec la SCI PIAU 2025 une convention de participation aux dépenses publiques
- Adhésion au service retraite du Centre de Gestion 65
- Complémentaire santé des agents de la fonction publique
- Attribution du marché de travaux post-crue à la station de Piau Engaly : réparation de dégâts suite aux débordements du ruisseau de l’Engaly
- Convention avec la SHEM pour l’entretien du chemin rural de l’Artigusse
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 19 H 00

TABEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme	X			
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie	X			
CASTET Dominique	X			
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre			X	
SPITERI Philippe	X			

Déroulement de la séance

Mme ALBERT est nommée secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s’il accepte de délibérer sur les sujets suivants, non-inscrits à l’ordre du jour :

Maîtrise d’œuvre local à ordures ménagères à Piau Engaly
Maîtrise d’œuvre pour le cabinet médical à Piau Engaly

Accepté à l’unanimité.

Les conseillers municipaux ont reçu par mail le projet des délibérations.

DL/97-08-25 Approbation du PV de la dernière séance

A l’unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2025 et de la séance extraordinaire du 26 juillet 2025.

DL/98, 99, 100, 101, 102 Droit de préemption sur les ventes

A l’unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :
M. ARNE Gilbert terrains à Aragnouet Village
Mme BUCHON Claudine appartement à Fabian
M. PINAUD Christian résidence Gentiane I

M. VIDALON Eric (M. VIDALON Jean Gilles quitte la séance et ne participe pas au vote) habitation au hameau du Plan
Mme DARTHIAL résidence Myrtilles I

DL/103-08-25 Aménagement cuisine du logement communal B4 au Pont du Moudang

Monsieur Le Maire expose que le logement communal B4 est aujourd’hui occupé à l’année par un jeune couple qui ont fait part du manque de mobilier de rangement dans la cuisine.
Après discussion, le conseil municipal, à l’unanimité accepte de procéder à l’aménagement en mobilier et demande que plusieurs devis devront être demandés.

DL/104-08-25 Modification du bail de location de M. Sajous et Mme FOURCADE

Le conseil municipal, ayant pris connaissance de la demande M. Sajous et de l’autorisation de Mme FOURCADE de modifier le bail de location du logement communal au seul nom de M. Sajous, donne un avis favorable à cette modification.

DL/105-08-25 Approbation des tarifs de location touristiques de logements communaux à Piau Engaly

A l’unanimité, le conseil municipal, approuve les tarifs de location touristique des logements communaux de Piau Engaly proposés par la SEML Aragnouet Piau Engaly en charge de ces locations pour le compte de la commune.

DL/106-08-25 Prolongation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l’exploitation du chalet hôtel d’Orédon

Monsieur Le Maire expose que le contrat de DSP signé le 14 mars 2017 prévoit que celui-ci n’est pas renouvelable par tacite reconduction mais qu’il pourra être prolongé pour une durée d’un an pour un motif d’intérêt général.

Monsieur Le Maire rappelle que des travaux de remplacement des menuiseries extérieures étaient prévus au budget mais que ce choix a été modifié pour réaliser les travaux d’urgence liés à la crue du 07/09/2024.

Aussi, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de prolonger d’un an le contrat de DSP signé le 14/03/2017 jusqu’au 30 octobre 2026 et indique qu’une procédure de délégation de service public sera lancée au printemps 2026.
Accepté à l’unanimité.

DL/107-08-25 Modification de la convention de mise à disposition d’un projet de projet par la SEML Aragnouet Piau Engaly

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu’il avait été décidé par délibération du 20/09/2024 d’accepter la mise à disposition de la commune par la SEML Aragnouet Piau Engaly d’un chef de projet à hauteur de 60 %.

Monsieur Le Maire indique qu’il conviendrait d’abaisser le temps de travail à 35 % à compter du 1^{er} septembre 2025.
Accepté à l’unanimité.

DL/108-09-25 Proposition d’achat par la commune d’un terrain appartenant à Mesdames SPITERI et ARNE LE VAN LOI

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Mesdames SPITERI et LE VAN LOI vendent un terrain situé à Fabian d’une superficie de 20 ares 63 centiares pour un montant de 103 000 €.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de faire l’acquisition de se terrain pour y construire des logements et ainsi faciliter l’implantation de familles qui permettrait de pérenniser le pôle enfance (crèche, école, cantine...).

Mme FOUGA demande si des demandes d’achat ont été formulées par des jeunes de la commune.
Accepté à l’unanimité.

DL/109-08-25 Permis de construire SCI PIAU 2025 – Fixation loyer bail à construction

Dans le cadre du dépôt d’un permis de construire par la SCI PIAU 2025, pour la construction d’une résidence, Monsieur Le Maire indique au

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 29 AOUT 2025

conseil municipal qu'il convient de valider le projet et de fixer le loyer du bail à construction.

Après discussion et sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de construction d'une résidence de 21 logements, fixe à 20 €/par m² de surface de plancher, soit 20 € x 2 1223 m² = 42 460 €/an et autorise Monsieur Le Maire à signer le bail à construction.

DL/110-08-25 Permis de construire SCI PIAU 2025 – fixation de la participation constructeur aux dépenses d'équipements publics

Conformément à l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les conditions de participations du constructeur aux dépenses d'équipements publics induites par cette opération dans la ZAC de Piau Engaly.

Cette participation devrait être fixée à 50 €/par m², pour une surface de plancher de 2 123 m², soit la somme de 106 150 €.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le montant de la participation aux équipements publics à 50 €/par m², soit la somme totale de 106 150 € et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir.

DL/111-08-25 Adhésion au service gestion des retraites du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur Le Maire d'adhérer au service gestion des retraites du CDG 65 pour le suivi des dossiers des agents de la collectivité et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

DL/112-08-25 Convention avec la SHEM pour l'entretien du chemin de l'Artigusse (accès au lac de l'Oule)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le chemin rural de l'Artigusse, principal accès au lac de l'Oule est désigné comme tel dans le titre de concession pour les personnels de la SHEM en charge de l'exploitation et de la maintenance de l'ouvrage concerné.

Ce chemin a subi des dégradations qui nécessitent une intervention d'urgence pour la réalisation de travaux.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la SHEM à réaliser ces travaux et à laisser le chemin accessible aux randonneurs pendant la durée des travaux.

DL/113-08-25 Attribution marché de travaux post-crue du 07/09/24 à la station de Piau Engaly

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché public a été lancé pour réaliser ces travaux.

Cinq entreprises ont fait parvenir une offre et après analyse des offres, la commission des MAPA conseille au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre de l'entreprise SLTS dans sa proposition « Variante » pour un montant de 283 580 € H.T
Accepté à l'unanimité.

DL/114-08-25 Maîtrise d'œuvre local à ordures ménagères à la station de Piau Engaly

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de s'assurer le concours d'un architecte pour régulariser un permis de construire d'un local poubelles sur la station de Piau Engaly et propose de retenir l'offre de M. Pascal SERVIN dont le montant des honoraires est fixé à 2 000 € HT.
Accepté à l'unanimité.

DL/115-08-25 Maîtrise d'œuvre extension du cabinet médical à la station de Piau Engaly

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par le Docteur Macha DUCOMBS, en charge de l'exploitation du cabinet médical, relative à l'extension de ce local communal.

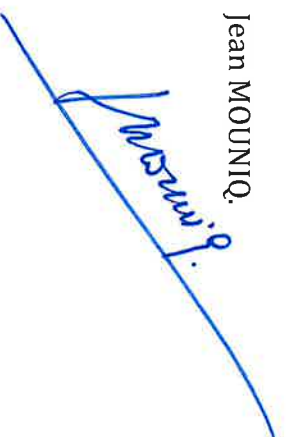
Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, Considérant les difficultés de recrutement de médecins pour les stations de ski,
Considérant la qualité du travail accompli par le Docteur DUCOMBS,

Considérant la nécessité de disposer d'un service médical optimal, durant la saison hivernale alors que le recrutement de médecin est très compliqué,

Approuve le principe de l'extension et de l'aménagement du cabinet médical et confie la maîtrise d'œuvre partielle de ce projet au cabinet d'architecture A2A de Tarbes.

LE MAIRE

Jean MOUNIQ.



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie ALBERT

